

## **Rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis n°21 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique chargée d'étudier le préavis 21 composée de :

M. Yann de Siebenthal – 1<sup>er</sup> membre  
Mme Véronique Villaine  
M. Heinz Beutler  
M. Patrick Wegmann  
M. Samuel Freuler - rapporteur

s'est réunie le mardi 2 mai à la salle Mont-Blanc du bâtiment de Montoly.

La commission remercie M. Michael Rohrer, municipal et M. Ranfiss Trujillo chef de service infrastructure et environnement, pour leur présence et pour leurs réponses exhaustives.

A la demande de la commission, M. Rohrer explique en quelques mots le contexte de ce préavis : pour le moment la ville ne possède qu'un seul axe RC1 – route de l'Etraz.

L'objectif de ce préavis est de faire de la Vy-Creuse/Route de Luins un deuxième axe, qui partant depuis le nouveau giratoire dit des Courbes reliera la RC1 au giratoire « Schilliger ».

Le plan de la municipalité est de créer une configuration dite en peigne pour l'accessibilité de la ville, avec deux axes principaux nord sud et des peignes transversaux.

Une première étape a déjà été réalisée conjointement au quartier Eikenott, à savoir la construction du rond-point des courbes, la construction du nouveau pont et l'élargissement de la route de Luins avec la création de bandes cyclables.

Le pont a été exclu de l'étude, car la voirie est déjà suffisante pour les différents modes de transport. Par contre il est sous surveillance continue et un bureau spécialisé en ouvrage d'arts en étudie la nécessité d'entretien.

### **Questions de la commission :**

Pourquoi réaliser cette étude maintenant et à quelle échéance prévoyez-vous la réalisation ?

*Pour la municipalité il s'agit de la suite logique de la partie amont et de profiter de la dynamique autour de la nouvelle zone 30 sous gare ; le début des travaux pourrait avoir lieu début 2019.*

Que veut dire requalification ?

*Par requalification nous entendons une révision complète de l'axe, également le sous-sol ; en plus il s'agit d'élargir la voirie ainsi que d'adresser les problèmes de bruit.*

Est-il possible de couper le projet en tranches ou de faire une étude qui présente les aménagements indispensables et ceux qui seraient de l'ordre du souhaitable.

*Dans la loi sur les marchés publics il est justement interdit de couper un projet en tranches, ce qui pourrait être un artefact pour échapper à l'obligation faite de passer par un dit marché.*

*Dans ce cas il est de plus prévu de faire des travaux en sous-sol pour mettre les équipements aux normes qui doivent être en lien avec les travaux de surface.*

Comment s'est fait le choix du prestataire ?

*Par un appel d'offre. Il y a eu 15 réponses, avec certaines au double de celle retenue. La municipalité s'est donc assurée que le mandataire a bien compris le projet et que son étude sera complète.*

*Il s'agit d'un grand bureau, Holinger SA, ayant une implantation sur tout le territoire Suisse, ayant déjà collaboré avec la commune, notamment pour l'APEC et qui a amené la preuve de ses compétences.*

*L'étude devra porter sur l'ensemble du tronçon et s'intéresser à chaque carrefour. Le mandataire aura une certaine latitude pour faire des propositions. L'étude fera l'objet d'un suivi régulier par les services communaux.*

Quel est le coût prévisible pour la réalisation de l'axe dans son ensemble.

*La calculation se fait en fonction des livrables prévu ; en 2010 lors de la présentation de l'avant projet, une première estimation autour de CHF 4 mios était avancée.*

*Depuis il y a eu quelques changements, par exemple la mise en place de la zone 30 et l'élaboration d'un plan de circulation vélo et l'estimation pour les travaux se situe plutôt autour de CHF 2.5-3.0 mios.*

*Ce chiffre est une traduction des livrables en CHF. Il sera influencé par des imprévus, la demande d'élaboration de variantes supplémentaires, de choix par le mandant différent des propositions du mandataire.*

Que se passe-t-il si le conseil venait à refuser le préavis pour la réalisation des travaux ?

*Tout ne serait pas nécessairement perdu, notamment les études pour les travaux touchant le sous-sol.*

Pourquoi renoncer à priori à une piste cyclable le long du tronçon rue du Perron ?

*Il se trouve que l'élargissement de la voirie sera plus difficile au vu de la présence de construction tout au long du tronçon et sur les deux côtés de celui-ci. Pour autant, l'étude devra trouver des solutions pour permettre la circulation adaptée à la mobilité cycliste tout du long de l'axe en question, éventuellement avec une portion différente sur le bas, par exemple en passant par le Ch. de Meydez.*

Après le départ du municipal et du chef de service, la commission a passé à la délibération.

En fonction des explications et des discussions tenues elle est d'accord avec la municipalité de l'importance d'améliorer le tronçon Vy-Creuse – Perron afin de garantir aux différents utilisateurs plus de confort et de sécurité, elle a été rassurée par la volonté de la municipalité de créer un axe nord-sud permettant tant aux voitures, qu'aux vélo et aux piétons de faire le trajet dans de bonnes conditions.

Elle demande à la municipalité d'étudier la possibilité de limiter le trottoir à un seul côté sur le tronçon du Perron afin de permettre la création de bandes cyclables, ainsi que de s'assurer d'une meilleure solution pour le carrefour à la hauteur de la Grand

Rue ; en effet de nombreux véhicules doivent manœuvrer dans le rond-point en venant de la Grand-Rue en direction de la route de Luins.

Conclusions de la commission :

Au vu des éléments apportés par la municipalité et compte tenu de ses délibérations, la commission à son unanimité vous recommande, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter le présent préavis.

Soit :

D'accorder un crédit de CHF 90'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude.

Les membres de la commission :

Yann de Siebenthal

Véronique Villaine

Heinz Beutler

Patrick Wegmann

Samuel Freuler